

**ACCOMPAGNEMENT DU CONSERVATOIRE ARDECHE MUSIQUE ET DANSE  
PAR LA DRAC AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Bilan de l'action menée en 2020 (année scolaire 2020-2021)  
et présentation des actions et objectifs pour 2021 (année scolaire 2021-2022)

**1. BILAN DE L'ACTION MENEÉ EN 2020 (année scolaire 2020-2021)**

Les points rapportés ci-dessous détaillent, pour l'ensemble des objectifs inscrits au plan d'action 2020, les éléments marquants de l'année inévitablement impactée par les effets du contexte pandémique sur la gestion quotidienne de l'établissement (baisse des effectifs, baisse des recettes, nouvelles dépenses), la continuité de l'enseignement et la poursuite des projets éducatifs et artistiques.

**Axe 1 - PROJET ENSEIGNEMENT : Démocratiser l'accès à l'enseignement artistique spécialisé en musique et en danse et accompagner les enseignants de l'établissement dans le renouvellement de leurs pratiques**

- **Objectif 1.1 : Enseigner la musique en milieu rural et semi-urbain :**
  - Objectif général du projet : Conservatoire à rayonnement intercommunal, le syndicat mixte du Conservatoire a pour projet de mettre en œuvre, auprès du plus grand nombre, un enseignement en musique et en danse de qualité, délivré par des enseignants diplômés, sur 16 écoles (appelée antennes) situées dans des secteurs avant tout ruraux (SAINT-AGREVE, VANOSC, LIMONY, COLOMBIER-LE-VIEUX, LAMASTRE, LE CHEYLARD, LES OLLIERES-SUR-EYRIEUX, COUCOURON, SATILLIEU), voire semi-urbains (TAIN-L'HERMITAGE, BOURG-SAINT-ANDEOL, VERNOSC-LES-ANNONAY, BOULIEU-LES-ANNONAY, LA VOULTE-SUR-RHÔNE, LE TEIL, VIVIERS).
  - Objectifs particuliers :
    - Freiner les baisses d'effectifs par antenne liées aux épisodes de confinement et développer de nouveaux publics.
    - Développer le parc numérique pour mieux intervenir en période de confinement et développer l'apprentissage de la MAO en dehors de ces périodes.
  - Modalités de réalisation : L'établissement emploie des enseignants disposant à minima d'un diplôme d'Etat (ou équivalent, et sauf exceptions<sup>1</sup>). Il organise un enseignement sous forme d'un cursus diplômant obligatoire pour les élèves mineurs et accessible aux élèves majeurs, ainsi que des cursus non diplômants, dans le cadre des schémas d'orientation pédagogique définis par le Ministère de la Culture. Dans le cadre des cursus diplômants, les élèves sont dans l'obligation de suivre un enseignement technique (instrumental, chorégraphique), un cours de formation musical et participer à des ateliers de pratique collective.
  - Bilan quantitatif :
    - Nombre d'élèves (2020-2021) : 1240 élèves

---

<sup>1</sup> Remplacement d'un professeur absent en cours d'année, etc.

- Evolution du nombre d'élève par rapport à l'année scolaire précédente (2019-2020) : 243 élèves en moins, soit une baisse des effectifs de -16 %, compte tenu de l'impact du covid 19 (démotivation d'élèves malgré les efforts réalisés par les enseignants dans les périodes d'enseignement à distance et en dépit de la mise en place d'un dispositif incitatif de réinscription ; difficultés de la mise en œuvre d'une campagne d'inscription et de communication...)
- Nombre d'enseignants (2020-2021) : 84 enseignants
- Ratio du nombre d'élèves par enseignant (2020-2021) : 14,76 élèves par enseignant
- Evolution du Ratio du nombre d'élèves par enseignant par rapport à l'année scolaire précédente (2019-2020) : 17,44 élèves par enseignant. Ce ratio diminue donc fort logiquement, compte tenu de l'impact du covid 19 sur les effectifs des élèves.
- Achat d'un ordinateur pour chacun des 16 antennes de l'établissement afin de permettre aux enseignants de mieux intervenir en période de confinement et développer l'apprentissage de la MAO en dehors de ces périodes.
- Abonnement à un serveur de type cloud permettant le stockage et le partage entre enseignants.
- Evaluation qualitative et axes d'amélioration :
  - L'année scolaire 2020-2021 est fortement marquée par les effets de la pandémie du covid 19. Si la chute des effectifs a pu être freinée par une reprise au plus tôt à la fin du printemps 2020, la programmation d'un maximum d'événements et la mise en œuvre d'un dispositif de réduction de moitié des frais de scolarité, reste que 15% des effectifs ont été perdus.
  - Avec la période de confinement entre novembre 2020 et mai 2021 (les adultes n'ont pu reprendre aucun cours en présentiel entre ces deux dates, les mineurs ont pu, mais sur de courtes périodes), il conviendra d'endiguer une possible nouvelle baisse des effectifs pour l'année scolaire 2021-2020. La mise en place de nouveaux dispositifs de remboursement est ainsi nécessaire.
  - Plus globalement, il conviendra de réutiliser dans le panel des outils d'enseignement ceux utilisés dans les différentes phases de confinement (cours en visio, usage de la vidéo, utilisation de clouds et padlets...) et complémentaires de l'enseignement en présentiel.



- **Objectif 1.2 : Porter un plan de formation innovant pour les agents du syndicat mixte leur permettant de transformer leurs pratiques et permette le renouvellement de l'établissement**
  - Objectif général : Afin d'accompagner le développement et la consolidation des compétences des agents de l'établissement, le syndicat mixte veillera à proposer des formations susceptibles de répondre aux attentes et à la montée en compétences de ses enseignants. Une attention particulière sera portée à l'usage des nouvelles technologies, et de la prévention des troubles musculo-squelettiques.
  - Objectifs particuliers :
    - former les agents aux adaptations pédagogiques à venir, prévues dans le cadre du Schéma départemental, des nouveaux Schémas nationaux d'orientation pédagogique en cours d'écriture, et des nouveaux cadres de la réforme de l'enseignement artistique.
    - des mesures d'expérimentation pédagogiques sur les antennes volontaires
    - poursuivre le travail d'accompagnement amenant les agents à monter en gamme professionnelle (concours, VAE, examens pro),
    - offrir des formations en partenariat avec les autres établissements d'enseignement artistiques territoriaux (Annonay, Privas, Guilhaud-Granges/Saint-Péray...)
    - poursuivre les efforts de formation réalisés à l'attention des enseignants en matière de gestion informatique et des nouvelles technologies.
    - La prévention des troubles musculo-squelettiques comme priorité (personnel à la moyenne d'âge s'élevant, impacts du télétravail...).
  - Modalités de réalisation : Pour ce faire, un plan de formation a été mis en œuvre, auquel est adossé, outre la cotisation au CNFPT, une enveloppe budgétaire de 2500 €. Ce plan de formation consiste principalement : 1/ former les agents aux adaptations pédagogiques à venir, prévues dans le cadre du Schéma départemental, des nouveaux Schémas nationaux d'orientation pédagogique en cours d'écriture, et des nouveaux cadres de la réforme de l'enseignement artistique. 2/ Des mesures d'expérimentation pédagogiques sur des antennes volontaires (Le Teil, Viviers,...) afin de proposer de nouveaux formats pédagogiques (notamment en ce qui concerne l'enseignement de la Formation Musicale). 3/ Poursuivre le travail d'accompagnement amenant les agents à monter en gamme professionnelle (concours, VAE, examens pro). 4/ offrir des formations en partenariat avec les autres établissements d'enseignement artistiques territoriaux (Annonay, Privas, Guilhaud-Granges/Saint-Péray...). 5/ offrir aux responsables d'antennes des temps de formation ad hoc permettant de préparer le redéploiement intercommunal de l'établissement
  - Bilan quantitatif :
    - Nombre d'agents inscrits ou touchés par des formations :
      - Sur l'année 2020-2021 : 27
      - sur l'année 2019-2020 : 43
      - sur l'année 2018-2019 : 42
  - Evaluation qualitative et axes d'amélioration :
    - Les formations ont principalement concernées des préparation aux concours de PEA, des formations d'intégration, des formations intra (accompagnement des élèves en situation de handicap...)
    - On constate un nombre d'inscrits en 26 cette année, principalement lié à l'épidémie du covid 19.

- Un effort particulier, en lien avec le Département a été déployé en faveur des responsables d'antennes (8 agents concernés) afin de les préparer au projet de redéploiement intercommunal de l'établissement.
- Pour 2021, Il s'agira de conserver cette dynamique en incitant les agents en situation contractuelle ainsi que les autres à s'engager dans ce type de dynamiques à même de permettre leur évolution professionnelle. Bien évidemment, cela a un coût pour la collectivité ; pour autant, les bénéfices engendrés (monter en gamme professionnelle des agents, meilleure prise en compte des élèves et de leurs attentes, remotivation des équipes...) compensent cela.
- Le travail avec les établissements partenaires et similaires a été mené sur cette année, afin de proposer des temps communs.
- Une opération spécifique auprès de X agents en matière de troubles musculo-squelettiques ayant ainsi permis de promouvoir la prévention en la matière. Par ailleurs, toujours en termes de prévention, une opération relative aux troubles de l'audition a été menée à l'occasion du séminaire de rentrée en septembre 2020 pour l'ensemble du personnel.
- Enfin, dans le plan de formation à venir, il conviendra de maintenir des temps de formation des agents compte tenu de la réforme en cours des conservatoires, et des attentes figurant au Schéma départemental de l'Education, des Pratiques et des Enseignements Artistiques de l'Ardèche.
- La possibilité d'une forme d'autonomisation des antennes en matière pédagogique (en anticipation du redéploiement intercommunal) doit conduire à former les responsables d'antenne et leurs agents.

**Axe 2 - PROJET TRANSVERSALITE : S'inscrire dans des dynamiques partenariales, travailler en réseau et accompagner les projets des acteurs locaux, institutionnels, éducatifs et culturels**

- **Objectif 2.1 : Des musiciens et danseurs intervenant dans les écoles primaires : sensibiliser à la pratique musicale et chorégraphique dès la maternelle, en partenariat avec l'Education Nationale**
  - Description du projet : le Syndicat mixte intervient en partenariat croisé avec les communes du territoire (qui financent) et les services ardéchois de l'Education Nationale (qui accueillent les intervenants en temps scolaire) dans le cadre du dispositif dit des « Musiciens Intervenants » (NB : ce dispositif intègre également une intervention d'une enseignante en danse).
  - Objectifs particuliers :
    - 1/ se rapprocher des autres acteurs du dispositif (comme les CAEM) afin de voir si le constat d'une lente érosion est partagé
    - 2/ étudier avec les communes qui arrêtent pourquoi elles le font
    - 3/ contacter les services de l'Education Nationale en Ardèche afin de leur partager cette problématique et étudier ensemble les solutions qui pourraient être apportées en la matière.
    - 4/ renforcer le lien entre musiciens intervenants et les antennes
    - 5/ intégrer les musiciens intervenants aux dispositifs de CTEAC
  - Modalités de réalisation : Une campagne d'appel aux communes volontaire est lancée en janvier. Les communes et les enseignants des écoles concernées se mettent d'accord sur le financement de l'intervention d'un musicien (ou danseur) intervenant en temps scolaire. Les services de l'Education Nationale en Ardèche n'acceptent qu'une série de 15 interventions au



sein d'une même classe sur toute l'année. Le syndicat mixte propose deux types de forfaits : soit des interventions d'une durée d'1h (pour tout type de classe, quel que soit le cycle), soit des interventions d'une durée d'1/2h sur demande d'enseignants en classe maternelle. Les coûts sont tout à fait abordables : 600 € les 15 interventions d'1h pour une commune adhérente au Syndicat mixte (720 € pour une commune non adhérente) et 300 € pour 1/2h (360 € pour une commune non adhérente).

- Bilan quantitatif :
  - Nombre d'interventions :
    - Sur l'année scolaire 2020-2021 : 392 forfaits, soit 392 classes ou regroupement, soit plus de 5880 heures d'intervention,
    - Sur l'année scolaire 2019-2020 : 417,5 forfaits, soit 417,5 classes ou regroupement, soit plus de 6200 heures d'intervention,
    - Sur l'année scolaire 2018-2019 : 406 forfaits, soit 406 classes (ou regroupements) concernées, soit 6090 interventions.
  - Nombre d'ETP d'enseignants intervenant dans ce dispositif :
    - Sur l'année scolaire
      - 2020-2021 : 9,8
      - 2019-2020 : 11,40
      - 2018-2019 : 9,8
- Axes d'amélioration :
  - Une nouvelle érosion s'est constatée sur cette année, amplifiée par la crise du covid 1+ ayant contraint des communes partenaires à stopper leur recours à ce type de service considérant le poids des charges liées à la crise. Pour autant, le départ de certains agents musiciens intervenants a permis de limiter ces effets.
  - Les structures partenaires (comme le CAEM) font des constats similaires les ayant conduits à développer de nouvelles offres de service, notamment en direction des crèches.
  - La crise du covid a peu impacté sur cette année scolaire les Musiciens intervenants. Toutefois, les communes ont dû faire face à des dépenses nouvelles : il conviendra de veiller à maintenir et à développer de nouvelles offres en leur direction.

- **Objectif 2.2 : Des projets d'éducation et d'action culturelles : des partenariats avec les acteurs institutionnels et culturels du territoire**

- Description du projet : Le Syndicat mixte travaille en lien étroit avec l'ensemble des acteurs culturels et institutionnels locaux. L'objectif est de proposer des projets d'éducation et d'action culturelles susceptibles de renouveler à la fois l'approche de l'enseignement la musique et les publics touchés, tout en répondant aux problématiques territoriales. Pour ce faire, l'établissement s'inscrit dans le cadre des CTEAC des territoires intercommunaux concernés, et poursuit parallèlement d'autres projets ou démarches (classes orchestres, ateliers périscolaires, interventions dans les collèges et lycées,...)
- Objectifs particuliers :
  - Une attention devra être portée sur les projets d'EAC : il conviendra de plus impliquer les responsables d'antennes ainsi que les musiciens intervenants, et d'encourager les intercommunalités à intégrer les responsables d'antennes dans leurs réflexions.

- En ce qui concerne les classes orchestre, il conviendra de travailler avec l'Education Nationale concernant leur inscription dans les programmes poursuivis par l'association Orchestre à l'école.
  - La pérennisation des classes orchestres devra être travaillée.
- Bilan :
  - Les partenariats en termes d'EAC ont été conduits sur l'année, hormis ceux prévus à l'automne 2020. Les objectifs particuliers ont tous été atteints grâce à l'implication des responsables d'antennes.
  - Il conviendra de systématiser sur 2021-2022 la réalisation d'une action (en direct ou partenariale) d'EAC pour chaque territoire intercommunal possédant au moins une antenne d'AMD.
  - Les dynamiques relationnelles entre les antennes et les classes orchestres de Vanosc-Villevoisance et Tournon-sur-Rhône devront être consolidés.
- **Objectif 2.3 : Porter le « Plan Chorale » de l'Ardèche et former les enseignants ardéchois à la pratique de la chorale**
  - L'action Plan Chorale n'a pas été portée sur l'année 2020-2021, en accord avec les services de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Education Nationale, et compte tenu de la pandémie de covid 19. Cependant, une action de formation des professeurs des écoles du Centre Ardèche a été menée en octobre 2020.
- **Objectif 2.4 : Travailler en réseau, avec les partenaires publics et privés désireux, au développement de l'enseignement, de l'éducation et des pratiques artistiques.**



○ Description du projet et modalités de réalisation : Le syndicat mixte poursuit un important projet de développement du travail en réseau au bénéfice de l'enseignement et des pratiques artistiques. Concrètement, l'établissement établit des partenariats avec des acteurs privés (EDF Centrale de Cruas-Meysses, réponse à des appels à projets SEAM,...) afin de porter de nouveaux projets. Par ailleurs, il s'inscrit dans des réseaux professionnels regroupant des

acteurs de l'enseignement artistique spécialisé (Association Nationale des Ecoles Départementales, Association Conservatoires de France,...)

- Bilan :
  - Nombre de partenariats poursuivis en 2020-2021 : 5
  - Le séminaire de rentrée a été repensé de manière à permettre un début d'année scolaire en partenariat avec de nombreux acteurs locaux (Département de l'Ardèche, Bibliothèque départementale...), artistiques (beatboxers, soundpainting...) est organisé en commun avec le CRC de Privas.
  - La parthèque est un outil qui reste ouvert aux demandes des autres établissements et des ensembles de pratiques artistiques amateurs. Un partenariat avec la Bibliothèque départementale se constitue.
  - Ce type de partenariat est gagnant-gagnant. Il conviendra de les intensifier, notamment pour ce qui concerne le financement des classes orchestre.

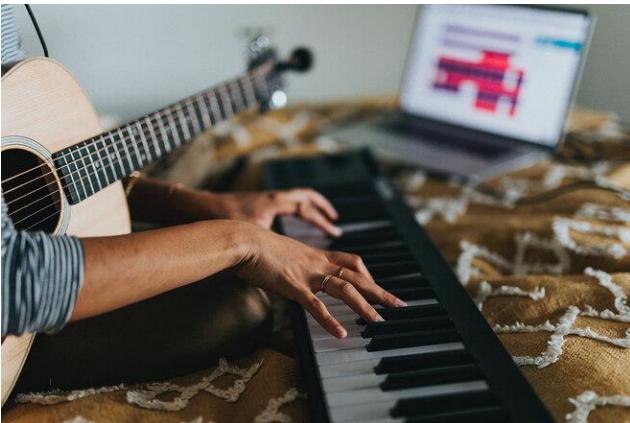
- Le réseau des écoles départementales est très précieux : il convient de rester très présent et d’agir proactivement notamment en ce qui concerne la réforme des conservatoires en cours.

**Axe 3 - PROJET DIFFUSIONS ET PRATIQUES : Soutenir, consolider et développer la pratique amateur et démocratiser l’accès à des événements musicaux et chorégraphiques**

- **Objectif 3.1 : Au cœur de la pratique amateur : Soutenir la pratique amateur des élèves du conservatoire et des amateurs du territoire**
  - Description du projet : de par son activité, le syndicat mixte assure un rôle de coordination et d’accompagnement de la pratique amateur, tant par le soutien apporté à ses propres élèves, que par les partenariats engagés (Big Band Départemental de l’Ardèche), ou aux initiatives proposées (ateliers gratuits, masterclass ouvertes,...).
  - Objectifs particuliers :
    - Il conviendra de reconduire plusieurs projets de type 3P3A qui avaient été annulés du fait des confinements (Atelier « musiques cubaines », atelier « le Beatbox pour tous »,...)
    - En l’absence de tout financement en 2021 de type 3P3A, et compte tenu du contexte pesant sur la diffusion culturelle, il conviendra de redéfinir une stratégie d’accompagnement de la pratique amateur.
    - Synthétiser plus en détail l’accompagnement mené, antenne par antenne, en matière de pratiques amateur est un objectif à remplir cette année.
  - Bilan :
    - Les projets ont été majoritairement reconduits
    - Partenariats avec 10 ensembles de pratiques artistiques extérieurs au Conservatoire
    - Il conviendra de préparer le redéploiement de l’établissement en veillant à intégrer la pratique en amateur dans les projets pédagogiques en devenir.
  
- **Objectif 3.2 : Un projet de diffusion (Face A) : une programmation des auditions/spectacles/concerts alliant itinérance et proximité**
  - Description du projet : l’établissement organise chaque année depuis sa création, par le biais de ses antennes ou de ses structures de pratique collective, des auditions, spectacles et autres concerts dans des secteurs ruraux, toujours dans une perspective pédagogique. Aucun événement n’est payant, et participent à ces derniers, les élèves des classes de danse et de musique (parfois dans le cadre de partenariats avec des structures culturelles ou médico-sociale du territoire). L’objectif est à la fois de faire jouer les élèves en situation réelle, tout en diffusant dans le même temps un accès démocratisé à une diversité de la culture musicale ou chorégraphique. Il s’agit là d’un travail de développement culturel et d’animation des territoires.
  - Bilan :
    - Après une saison 2019-2020 marquée par un coup d’arrêt du fait de la situation sanitaire, la reprise en mai 2021 permet de reprendre un travail de diffusion et de programmation pédagogique et artistique.
    - Il conviendra de préparer la saison 21-22 en développant de nouvelles actions de diffusion, notamment dans les territoires les moins bénéficiaires jusque-là.
    - Il est par ailleurs nécessaire de bâtir une programmation anticipant d’éventuelles périodes de reconfinement.

- **Objectif 3.3 : Un projet de diffusion (Face B) : Un événement phare porté par un ensemble unique en Ardèche : les « spectacles-événements de l'Orchestre Symphonique Départemental de l'Ardèche »**

- Description du projet : L'Orchestre Symphonique Départemental d'Ardèche (OSDA) a été créé en 2003, dans le cadre des activités culturelles et artistiques du Syndicat Mixte du Conservatoire. Ont ainsi déjà été donnés plus de 150 concerts en Ardèche et dans les départements voisins dont « Carmina Burana » (2017) de Carl Orff sur le site de la Grotte Chauvet 2, accompagné de la chorale associative de Rochemaure, de la Chorale de l'antenne de Colombier-le-Vieux, de la classe CHAM du Collège Saint-Michel-de-Pierrelatte ; « l'Aïda » (2018) de Verdi, dans le cadre d'une collaboration avec la Compagnie Emilie Valantin de Théâtre de Marionnettes ; « le Carnaval des Animaux » (2019) de Camille Saint-Saëns, avec la Compagnie Interne de Danse du Conservatoire,... Composé de 40 musiciens, cet ensemble, qui regroupe des élèves ardéchois principalement, est le seul existant en Ardèche et s'attache à faire découvrir à travers ses lieux de concerts, toute la richesse culturelle et patrimoniale du département. Cet ensemble, unique en Ardèche, participe ainsi à la démocratisation de l'accès à la culture musicale et chorégraphique en proposant, en fin d'année scolaire, plusieurs concerts gratuits systématiquement organisés dans des territoires ruraux, voire semi-urbains.



- Bilan :
  - Nombre et lieux des concerts organisés :
    - en 2020 : 2 concerts de soutien aux sinistrés du Teil, à Montélimar et Saint-Priest (07)
    - en 2021 : 2 concerts (Saint-Félicien dans le Nord Ardèche et Bourg-Saint-Andéol dans le Sud Ardèche)
      - Pour l'année à venir, et si les conditions le permettent, il conviendra tout d'abord de reprendre les répétitions. Un ou plusieurs concerts pourraient donc être programmés d'ici la fin de l'année scolaire.

- **Objectif 3.4 : Un projet de communication permettant de promouvoir la diffusion sur les territoires.**

- Description du projet : Depuis 2016, un accent fort a été porté en matière de communication. En effet, jusqu'alors, l'établissement fonctionnait de façon peu transparente à l'endroit de ses adhérents et élèves, principalement en raison de l'absence de personnel qualifié à même de définir et mettre en œuvre une politique de communication externe et interne appropriée. Un plan de communication est mis en œuvre chaque année et l'année 2018-2019 s'illustre notamment par :
  - La pérennisation des outils existants (Newsletters externes, internes, agenda trimestriel, lettres d'informations envoyées aux collectivités membres, brochure de l'école)
  - Le développement de l'utilisation des réseaux sociaux et des relations presse
  - Le renforcement de la présence sur les événements et les captations photos et vidéos
  - Une communication accrue en matière d'avancées de la réflexion sur le redéploiement intercommunal de manière à répondre préventivement aux aspects anxiogènes pour les agents et élèves.



- Bilan quantitatifs :
  - Nombre de newsletter : 10
  - Nombre d'« ENTRE NOUS » (destinée aux agents de la collectivité) : 2
  - Publications les plus importantes : plus de 200 affiches publiées en ligne et plus de 10 000 flyers, affiches ou livrets imprimés
- Axes d'amélioration :
  - Les résultats sont très satisfaisants et portent les fruits en développant une identité et une image plus positive pour l'établissement.
  - Il conviendra de poursuivre ce projet de communication et notamment en veillant à l'articuler au projet stratégique de redéploiement intercommunal, potentiellement anxiogène pour les agents et élèves de l'établissement

#### **Axe 4 - PROJET STRATEGIQUE DE REDEPLOIEMENT TERRITORIAL : Une réorganisation intercommunale à l'œuvre**

- **Objectif 4.1 : Définition de la stratégie du syndicat mixte**
  - Objectif général : Dans le cadre de la stratégie arrêtée en 2019, il conviendra de mettre en œuvre cette dernière – le redéploiement progressif des antennes et des agents sur les territoires intercommunaux avec, à terme, fermeture du syndicat mixte. Cette politique devra être portée par de nouveaux élus (automne 2020).
  - Objectifs particuliers :
    - Poursuivre le travail technique auprès des acteurs volontaires déjà identifiés (Annonay Rhône Agglo, Ardèche Rhône Coiron, Arche Agglo, DRAGA,...)
    - Solliciter les territoires intercommunaux plus « attentistes » (Communautés de communes du Val d'Ay, de Rhône Crussol, de Val Eyrieux, de Lamastre, la CAPCA, la Montagne d'Ardèche)
    - Mieux et plus communiquer auprès des agents afin d'éviter la propagation de craintes. Pour cela, répondre aux questions que se posent prioritairement ces derniers (frais de déplacement,...).
    - Travailler à la dissolution du syndicat mixte (31/12/2023) constituant l'horizon indépassable pour le Conservatoire.
  - Bilan :
    - Le Syndicat Mixte a avancé le travail de redéploiement stratégique en partenariat technique et politique avec les intercommunalités et le Département de l'Ardèche.
    - Plusieurs communes des EPCI « Entre Bièvre et Rhône » et « Rhône Crussol » doivent être autorisées à sortir du syndicat mixte courant juin 2021.
    - L'intégralité du spectre intercommunal a été couvert en 2020 et des contacts ont été noués avec chacun des EPCI.
    - De manière à sécuriser juridiquement le processus de réorganisation intercommunale de l'offre du Conservatoire, Ardèche Musique et Danse a sollicité les services d'un Cabinet d'avocats pour établir un diagnostic et bénéficier de solutions opérationnelles. Plusieurs échanges ont été réalisés sur 2020-2021. Un comité technique a été créé réunissant l'équipe de direction d'AMD et les agents du Département de l'Ardèche suivant ce dossier. Les services du Préfet de l'Ardèche ont été contactés afin mettre en place un groupe de suivi mensuel de cette dynamique.
    - L'année 2021-2022 devra permettre le départ effectif de plusieurs territoires intercommunaux en septembre 2022.

- **Objectif 4.2 : Renouveler l'exécutif du syndicat mixte**
  - Objectif général : Compte tenu des élections municipales intervenant en mars 2020, il s'agissait d'anticiper au maximum ces dernières en prévoyant finement à l'avance les différentes étapes liées à la désignation de nouveaux membres et l'élection d'un nouveau Président et de son bureau.
  - Bilan :
    - Pas de formation sollicité en dehors des rencontres spécifiques organisées avec les élus dans le cadre de collèges électoraux et des comités syndicaux.
  - Axes d'amélioration :
    - Un travail de formation des élus aux enjeux et particularités de l'établissement et de l'enseignement artistique en particulier pourra être menée à l'occasion du renouvellement des élus départementaux.

## 2. LES PROJETS A POURSUIVRE EN 2021 (2021-2022)

**Axe 1 - PROJET ENSEIGNEMENT** : Démocratiser l'accès à l'enseignement artistique spécialisé en musique et en danse et accompagner les enseignants de l'établissement dans le renouvellement de leurs pratiques

- **Objectif 1.1 : Enseigner la musique en milieu rural et semi-urbain :**
  - Objectif général du projet : Conservatoire à rayonnement intercommunal, le syndicat mixte du Conservatoire a pour projet de mettre en œuvre, auprès du plus grand nombre, un enseignement en musique et en danse de qualité, délivré par des enseignants diplômés, sur 16 écoles (appelée antennes) situées dans des secteurs avant tout ruraux (SAINT-AGREVE, VANOSC, LIMONY, COLOMBIER-LE-VIEUX, LAMASTRE, LE CHEYLARD, LES OLLIERES-SUR-EYRIEUX, COUCOURON, SATILLIEU), voire semi-urbains (TAIN-L'HERMITAGE, BOURG-SAINT-ANDEOL, VERNOSC-LES-ANNONAY, BOULIEU-LES-ANNONAY, LA VOULTE-SUR-RHÔNE, LE TEIL, VIVIERS).
  - Objectifs particuliers :
    - Endiguer de possible nouvelles baisses d'effectifs par antenne liées aux deux épisodes de confinement et développer de nouveaux publics.



- **Objectif 1.2 : Porter un plan de formation innovant pour les agents du syndicat mixte leur permettant de transformer leurs pratiques et permette le renouvellement de l'établissement**
  - Objectif général : Afin d'accompagner le développement et la consolidation des compétences des agents de l'établissement, le syndicat mixte veillera à proposer des formations susceptibles de répondre aux attentes et à la montée en compétences de ses enseignants. Une attention particulière sera portée à l'usage des nouvelles technologies, et de la prévention des troubles musculo-squelettiques.

- Objectifs particuliers :
  - Sur l'année scolaire 2021-2022, il s'agira tout particulièrement de veiller à former les agents aux adaptations pédagogiques à venir, prévues dans le cadre du Schéma départemental, des nouveaux Schémas nationaux d'orientation pédagogique en cours d'écriture, et des nouveaux cadres de la réforme de l'enseignement artistique. Les temps de formation proposés par le Département de l'Ardèche (décembre et janvier) permettront de répondre à ces problématiques
  - Des mesures d'autonomisation pédagogique pouvant être développées sur des antennes volontaires, il conviendra de former les responsables d'antenne et leurs agents.
  - Il conviendra également de poursuivre le travail d'accompagnement amenant les agents à monter en gamme professionnelle (concours, VAE, examens pro).
  - Une attention continuera à être apportée à la possibilité d'offrir des formations en partenariat avec les autres établissements d'enseignement artistiques territoriaux (Annonay, Privas, Guilhaing-Granges/Saint-Péray...) : les agents des établissements concernés partagent parfois certaines attentes et il serait intéressant de les confronter afin d'organiser des sessions de formation communes.
  - Enfin, notamment dans le contexte des confinements, il apparaît nécessaire de poursuivre les efforts de formation réalisés à l'attention des enseignants en matière de gestion informatique et des nouvelles technologies.
  - La possibilité de former largement les agents aux gestes des premiers secours serait également un axe de travail.

**Axe 2 - PROJET TRANSVERSALITE : S'inscrire dans des dynamiques partenariales, travailler en réseau et accompagner les projets des acteurs locaux, institutionnels, éducatifs et culturels**

- **Objectif 2.1 : Des musiciens et danseurs intervenant dans les écoles primaires : sensibiliser à la pratique musicale et chorégraphique dès la maternelle, en partenariat avec l'Education Nationale**
  - Objectif général : Le Syndicat mixte interviendra en partenariat croisé avec les communes du territoire (qui financent) et les services ardéchois de l'Education Nationale (qui accueillent les intervenants en temps scolaire) dans le cadre du dispositif dit des « Musiciens Intervenants » (NB : ce dispositif intègre également une intervention d'une enseignante en danse).
  - Objectifs particuliers :
    - Maintenir et développer le nombre d'interventions en milieu scolaire
    - Mettre en place une réflexion sur le développement de nouvelles offres.
- **Objectif 2.2 : Des projets d'éducation et d'action culturelles : des partenariats avec les acteurs institutionnels et culturels du territoire**
  - Objectif général : Le Syndicat mixte travaille en lien étroit avec l'ensemble des acteurs culturels et institutionnels locaux. L'objectif est de proposer des projets d'éducation et d'action culturelles susceptibles de renouveler à la fois l'approche de l'enseignement la musique et les publics touchés, tout en répondant aux problématiques territoriales. Pour ce faire, l'établissement s'inscrit dans le cadre des CTEAC des territoires intercommunaux concernés, et poursuit parallèlement d'autres projets ou démarches (classes orchestres, ateliers périscolaires, interventions dans les collèges et lycées,...)



- Objectifs particuliers :
  - Il conviendra de systématiser sur 2021-2022 la réalisation d'une action (en direct ou partenariale) d'EAC pour chaque territoire intercommunal possédant au moins une antenne d'AMD.
  - Les dynamiques relationnelles entre les antennes et les classes orchestres de Vanosc-Villevoiance et Tournon-sur-Rhône devront être consolidés.

- **Objectif 2.3 : Porter le « Plan Chorale » de l'Ardèche et former les enseignants ardéchois à la pratique de la chorale**

- Le Conservatoire Ardèche Musique et Danse accompagnera l'édition 2021-2022 Plan Chorale, suivant des modalités similaires à celles prévues lors des précédentes éditions mais avec quelques évolutions, à savoir : 1/ une première phase de formation initiale et collégiale des professeurs des écoles organisées sur deux lieux : l'une dans le Nord, l'autre dans le Sud. Chacune de ces formations serait en réalité organisée sur deux matinées, les mercredis avant les vacances de la Toussaint. Les premières matinées seraient un temps de formation des enseignants de l'Education nationale organisé par un professeur de chant (physiologie de la voix de l'enfant, technique vocale adaptée aux enfants...) ; les secondes les matinées seraient un temps de formation des enseignants type "chef de chœur/musiciens intervenants" et permettraient de prodiguer le maximum de conseil, de s'entraîner, mais aussi de préparer les interventions dans les écoles lors de la phase 2. 2/ une seconde phase d'accompagnement des professeurs des écoles (diagnostic du travail déjà réalisé, aide à la poursuite, préparation rentrée 2022...) dans leurs classes. Entre deux et quatre enseignants seraient mobilisés suivant les stagiaires inscrits et leur localisation géographique.

- **Objectif 2.4 : Travailler en réseau, avec les partenaires publics et privé désireux, au développement de l'enseignement, de l'éducation et des pratiques artistiques.**

- Objectif général : Le syndicat mixte poursuit un important projet et de développement du travail en réseau au bénéfice de l'enseignement et des pratiques artistiques. Concrètement, l'établissement établit des partenariats avec des acteurs privés (EDF Centrale de Cruas-Meysses, réponse à des appels à projets SEAM,...) afin de porter de nouveaux projets. Par ailleurs, il s'inscrit dans des réseaux professionnels regroupant des acteurs de l'enseignement artistique spécialisé (Association Nationale des Ecoles Départementales, Association Conservatoire de France,...)
- Objectifs particuliers :
  - Il conviendra de solliciter de nouveaux appels à projet
  - Il conviendra de travailler de façon à développer des financements privés (fondation CARASSO, fonds de dotation de l'Abbaye de Lubilhac,...)

**Axe 3 - PROJET DIFFUSIONS ET PRATIQUES : Soutenir, consolider et développer la pratique amateur et démocratiser l'accès à des événements musicaux et chorégraphiques**

- **Objectif 3.1 : Au cœur de la pratique amateur : Soutenir la pratique amateur des élèves du conservatoire et des amateurs du territoire**
  - Objectif général : de par son activité, le syndicat mixte assure un rôle de coordination et d'accompagnement de la pratique amateur, tant par le soutien apporté à ses propres élèves, que par les partenariats engagés (BBDA,...), ou aux initiatives proposées (ateliers gratuits, masterclass ouvertes,...).
  - Objectifs particuliers :
    - Pour l'année à venir, et si les conditions le permettent, il conviendra tout d'abord de reprendre les répétitions. Un ou plusieurs concerts pourraient donc être programmés d'ici la fin de l'année scolaire.
  
- **Objectif 3.2 : Un projet de diffusion (Face A) : une programmation des auditions/spectacles/concerts alliant itinérance et proximité, dans un contexte pandémique**
  - Objectif général : l'établissement organise chaque année depuis sa création, par le biais de ses antennes ou de ses structures de pratique collective, des auditions, spectacles et autres concerts dans des secteurs ruraux, toujours dans une perspective pédagogique. Aucun événement n'est payant, et participent à ces derniers, les élèves des classes de danse et de musique (parfois dans le cadre de partenariats avec des structures culturelles ou médico-sociale du territoire). L'objectif est à la fois de faire jouer les élèves en situation réelle, tout en diffusant dans le même temps un accès démocratisé à une diversité de la culture musicale ou chorégraphique.
  - Objectifs particuliers :
    - Mieux valoriser les actions de diffusion culturelle réalisées par les antennes : communication sur le nombre et la localisation des interventions passées,
    - Il conviendra de préparer la saison 21-22 en développant de nouvelles actions de diffusion, notamment dans les territoires les moins bénéficiaires jusque-là.
    - Il est par ailleurs nécessaire de bâtir une programmation anticipant d'éventuelles périodes de reconfinement.
  
- **Objectif 3.3 : Un projet de diffusion (Face B) : Un événement phare porté par un ensemble unique en Ardèche : les « spectacles-événements de l'Orchestre Symphonique Départemental de l'Ardèche »**
  - Objectif général : L'Orchestre Symphonique Départemental d'Ardèche (OSDA) a été créé en 2003, dans le cadre des activités culturelles et artistiques du Syndicat Mixte du Conservatoire. Ont ainsi déjà été donnés plus de 150 concerts en Ardèche et dans les départements voisins dont « Carmina Burana » (2017) de Carl Orff sur le site de la Grotte Chauvet 2, accompagné de la chorale associative de Rochemaure, de la Chorale de l'antenne de Colombier-le-Vieux, de la classe CHAM du Collège Saint-Michel-de-Pierrelatte ; « l'Aïda » (2018) de Verdi, dans le cadre d'une collaboration avec la Compagnie Emilie Valantin de Théâtre de Marionnettes ; « le Carnaval des Animaux » (2019) de Camille Saint-Saëns, avec la Compagnie Interne de Danse du Conservatoire,... Composé de 40 musiciens, cet ensemble, qui regroupe des élèves ardéchois principalement, est le seul existant en Ardèche et s'attache à faire découvrir à travers ses lieux de concerts, toute la richesse culturelle et patrimoniale du département. Cet ensemble, unique en Ardèche, participe ainsi à la

démocratisation de l'accès à la culture musicale et chorégraphique en proposant, en fin d'année scolaire, plusieurs concerts gratuits systématiquement organisés dans des territoires ruraux, voire semi-urbains.

- Objectifs particuliers :
  - Renouveler la programmation artistique en conservant le pont entre musique et danse
  - Trouver de nouveaux lieux de diffusion, intégrant les secteurs géographiques les plus éloignés de l'accès à la culture
  - Retrouver une dynamique collective aujourd'hui érodée du fait des phases de confinement et de la dégradation inévitable du service (pas de spectacle entre juin et décembre 2020 du fait de l'absence de répétitions hors pupitres).



- **Objectif 3.4 : Un projet de communication permettant de promouvoir la diffusion sur les territoires.**

- Objectif général : poursuivre le plan de communication sur l'année 2020-2021 avec pour objectifs principaux :
  - Communiquer en interne auprès des agents sur les phases de crise (covid) et stratégiques (redéploiement intercommunal, dissolution du syndicat mixte) : renforcer les outils de communication interne (newsletters, mails,...)
  - Communiquer avec les élèves et familles plus largement sur les phases de crise (covid) et stratégiques (redéploiement intercommunal) : renforcer les outils de communication externes, et notamment vidéo.
  - Développer l'utilisation des réseaux sociaux
  - Renforcer la présence sur les événements et les captations photos et vidéos

**Axe 4 - PROJET STRATEGIQUE DE REDEPLOIEMENT TERRITORIAL : Définir et mettre en œuvre une stratégie de pérennisation des actions du syndicat mixte dans un cadre territoriale renouvelé à l'échelon intercommunal**

- **Objectif 4.1 : Mettre en œuvre la nouvelle stratégie de redéploiement intercommunal du syndicat mixte**
  - Objectif général : Dans le cadre de la stratégie arrêtée en 2019, il conviendra de mettre en œuvre cette dernière – le redéploiement progressif des antennes et des agents sur les territoires intercommunaux avec, à terme, fermeture du syndicat mixte. Cette politique devra être portée par de nouveaux élus (automne 2020).
  - Objectifs particuliers :
    - Poursuivre le travail technique et politique afin que l'année 2021-2022 permette le départ effectif de plusieurs territoires intercommunaux en septembre 2022.
- **Objectif 4.2 : Accompagner l'exécutif du syndicat mixte dans sa gestion de l'outil**
  - Objectif général : Compte tenu des élections départementales intervenant en juin 2021 et du renouvellement des élus qui s'ensuivra, il s'agira d'anticiper au maximum les besoins de formation des élus à la gestion de l'outil qu'est le syndicat mixte.